

Zeitschrift: Anzeiger für schweizerische Altertumskunde : Neue Folge = Indicateur d'antiquités suisses : Nouvelle série

Herausgeber: Schweizerisches Landesmuseum

Band: 6 (1904-1905)

Heft: 4

Artikel: Aventicensia. IV, Un cachet d'oculiste romain

Autor: Mayor, J.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-650470>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Aventicensia ¹⁾

par J. Mayor.

IV.

Un cachet d'oculiste romain.

On doit aux fouilles du dévoué conservateur du Musée aventicien, M. F. Jomini, dans sa propriété de la Conchette, à Avenches ²⁾, le premier cachet d'oculiste qui ait été découvert — à ma connaissance du moins — en territoire suisse ³⁾. La trouvaille vaut donc une mention particulière et très honorable, encore que l'objet lui-même soit modeste et d'assez pauvre épigraphie.

L'heureux inventeur avait reconnu d'emblée qu'il s'agissait d'une pièce fort rare, tout en supposant que c'était là un timbre de potier ⁴⁾. Il voulut bien me demander avis à ce sujet. Si, d'une part, l'inscription COE pouvait rappeler la marque apposée sur une anse d'amphore cyprite renfermant exactement ces trois lettres, d'autre part, ce nom grec était nouveau et insolite dans la céramique romaine. La matière du cachet aidant, je pensais à ce collyre *coenon* usité chez les oculistes anciens. M. Jomini ayant eu l'obli-

¹⁾ Voy. *Indicateur d'antiquités suisses*, 1898, p. 109, 1899, p. 2 et 70, 1903/1904, p. 117, 1904/1905, p. 8 et 90.

²⁾ Hiver 1902—1903.

³⁾ On trouve bien la mention suivante dans le supplément de F. Keller et H. Meyer aux *Inscriptiones Confoederationis helveticae latinae* de Mommsen (*Mitteil. der antiquar. Gesell. in Zürich*, vol. XV, p. 219): „ ANIRA Une espèce de sceau incomplet, en pierre verdâtre, porte ce nom qui rappelle celui de BANIRA gravé sur une inscription de Lausanne. *Patrie*, 24 mars 1863, Lausanne. Trouvé a Bosséaz près d'Orbe (Fréd. Troyon).“ Est-ce peut-être là le vestige d'un cachet d'oculiste? Les renseignements donnés sont trop incomplets, trop peu certains, pour le dire, et il n'est pas aisé de recourir à la référence bibliographique donnée; il faudrait voir l'objet. S'il s'agit d'un fragment de cachet d'oculiste, et en admettant que la lecture soit juste et faite dans le bon sens, le mot ou partie de mot ANIRA ne se rapporte pas, en tout cas, à un nom de collyre connu, non plus qu'au nom d'une des affections dont les noms figurent sur les cachets publiés. — Notre article et cette note étaient écrits lorsque M. Jomini a eu l'obligeance de nous faire connaître que nous ne nous trompions pas en supposant que la pierre de Bosséaz pouvait être un cachet d'oculiste. M. A. de Molin, conservateur du Musée de Lausanne l'avait informé de la véritable nature de cet objet, qui est, paraît-il, en serpentine et porte un texte beaucoup plus complet que celui qui a été publié. Il serait essentiel qu'on le fit connaître et qu'on en donne une reproduction; contrairement à ce que pensait le savant conservateur du Musée de Lausanne, ce timbre n'a pas été publié ailleurs que dans l'ouvrage cité ci-dessus, du moins ne l'avons-nous trouvé dans aucun des recueils spéciaux que nous avons pu consulter, et notamment pas dans le *corpus* de M. Espérandieu.

⁴⁾ *Indicateur d'antiquités suisses*, 1903/1904, p. 86.

geance extrême de me communiquer l'objet, la présomption se changea aussitôt en certitude : c'était bien une pierre sigillaire d'oculiste que la Conchette avait livrée parmi tant d'autres pièces intéressantes, une pierre offrant une forme nouvelle à défaut d'une inscription de très grande importance.

Le cachet d'oculiste, selon la définition classique ¹⁾, est une plaquette prismatique, à arêtes parfois en biseau, dont les tranches portent des inscriptions gravées à rebours, qui viendront droites sur l'empreinte; ces inscriptions mentionnent, dans le plus grand nombre des cas, les noms du médecin inventeur ou vendeur du collyre, le nom et l'efficacité de celui-ci, quelquefois son mode d'emploi. Il n'y a pour ainsi dire pas d'exception quant à la forme générale indiquée. La plaquette peut être rectangulaire ou carrée, se transformer plus ou moins en réglette, en bâtonnet, on la verra, en de rares exemples, taillée en triangle, en disque, en hexagone; mais, parmi les deux cents et quelques cachets publiés, aucun ne s'éloigne sérieusement d'un type que l'on pouvait croire unique.

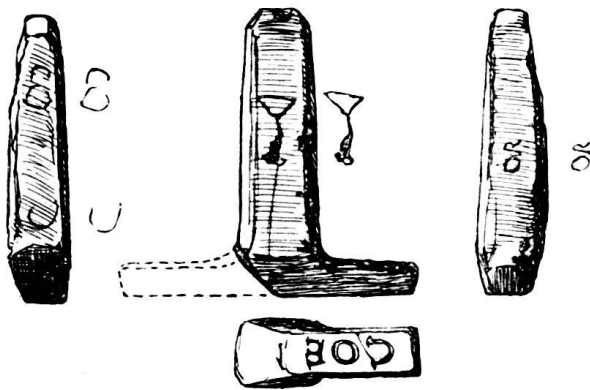


Fig. 81.

Comme on le voit par la figure ci-jointe (fig. 81), un autre type existait, bien plus conforme à l'idée que nous nous faisons le plus ordinairement d'un sceau ou d'un timbre sec, un type à manche ²⁾. Et il est vraisemblable que si l'on n'en a pas décrit plus tôt des exemplaires, c'est qu'on n'aura point pris garde à de semblables monuments; il n'est pas à supposer, en effet, que la forme parfaitement appropriée du cachet d'Avenches ait été si complètement inusitée dans l'antiquité.

Notre cachet a 0^m 034 de hauteur; il est en stéatite, la pierre par excellence des timbres d'oculiste, d'un ton uni vert-jaune, passé tirant sur le gris, très douce au toucher. Il a peu servi et il est cependant incomplet; l'une des branches de la partie destinée à donner l'empreinte a été cassée, non point d'un de ces malheureux coups de pioche trop fréquents dans les excavations archéologiques, mais par un accident fort ancien, qui n'a pas empêché l'usage subséquent du cachet. Le possesseur a quelque peu retaillé l'amorce de la brisure, puis, la partie essentielle de l'inscription se trouvant

¹⁾ Espérandieu, *Recueil des cachets d'oculistes romains*, introduction, dans la *Rev. archéol.*, 1893, 1^{er} vol., p. 296. — Cagnat, *Cours d'épigraphie latine*, 3^e édit. 1898, p. 333. — Salomon Reinach, dans le *Diction. des Antiq. grecques et romaines*, art. *Medicus*, p. 1678.

²⁾ Un seul, parmi les cachets publiés, se rapproche vaguement de ce type. C'est une réglette, mais elle est pourvue d'une crête amincie destinée à la préhension (Mandeure, Espérandieu, *Recueil* cité, n^o 94).

conservée, il n'aura pas manqué de continuer à apposer sur sa préparation *coenon* l'estampille qui la désignait à la clientèle et qui se reproduisait désormais en abrégé. La figure permet de se rendre compte de l'étendue de l'accident; elle rend également toute autre description superflue, sauf en ce qui concerne les signes gravés.

Ces signes se répartissent en quatre groupes correspondant à quatre faces différentes de l'objet et, en particulier, à trois faces du manche ¹⁾, sans que le cachet soit le moins du monde à plusieurs fins, comme la grande majorité des timbres connus :

1^o Le cachet proprement dit. Au premier examen, on n'a fait attention qu'aux trois lettres COE gravées à rebours sur la surface plane de la barre transversale. Les traces d'une quatrième lettre, d'un N probablement rétrograde, sont visibles au bas du plan incliné qui a été taillé dans l'amorce de la branche rompue; ces traces sont constituées par le fond des creux du premier jambage et de la partie inférieure du trait incliné. Il n'en faut pas davantage pour rendre certaine la lecture COE~~N~~on. La barre complète fournissait la place du mot entier, comprenant sans doute des N assez larges, et l'inscription se composait de ce mot unique, nom d'un remède dont nous reparlerons. Les lettres sont d'assez bonne époque, gravées par une main médiocrement habile, avec des extrémités garnies de pointes, un O tout à fait circulaire et un E aux trois barres égales; elles rappellent le style des caractères d'un cachet de Sens, dont MM. Héron de Villefosse et Thédenat ont donné de bonnes reproductions ²⁾. On remarquera que le graveur a „échappé“ en burinant son C.

2^o La face supérieure du manche, celle qui s'offrait la première aux regards lorsque l'objet était au repos sur une tablette, porte un signe grossièrement tracé, un triangle muni d'une sorte d'appendice dont l'épanouissement informe est sans doute le fait de la maladresse du graveur. Il est probable que cette figure a pour but principal d'indiquer à celui qui devait faire usage du cachet le sens dans lequel il fallait le placer pour obtenir une épreuve régulière; c'est un point de repère, l'indice du dessus, comme le clou que portent nos timbres en caoutchouc ou la marque incisée sur la tranche des matrices métalliques de toutes les époques. Que la figure en question n'ait pas cette seule signification, rien de plus plausible. En la rapprochant d'autres signes gravés sur différents cachets, on se trouvera conduit à penser qu'elle peut avoir également la valeur d'une formule, de celle qui aurait désigné, dans la pharmacopée d'alors, le collyre auquel le cachet était consacré. Les pierres sigillaires des oculistes portent parfois sur leurs plats ou sur leurs extrémités, des signes ou des caractères plus ou moins isolés,

¹⁾ La quatrième face du manche est en partie fruste et écaillée; elle ne paraît pas, cependant, avoir jamais reçu une gravure quelconque.

²⁾ *Notes sur quelques cachets d'oculistes romains*, n^o XXIV, dans le *Bulletin monumental*, 1883, p. 309 et suiv. — Cf. Espérandieu, n^o 170.

qui n'ont probablement pas d'autre sens. Le médecin, par leur moyen, pouvait avoir en permanence sous les yeux les termes cabalistiques de ses compositions, ainsi soustraits à l'intelligence du vulgaire et propres à remplacer de longues recettes¹⁾. MM. Héron de Villefosse et Thédénat ont, sans doute, vu juste en suggérant cette interprétation d'une partie des signes tracés sur les cachets en dehors des inscriptions proprement dites²⁾, et nous sommes surpris de ne pas l'avoir retrouvée dans l'introduction de l'utile *Recueil* de M. Espérandieu.

3^o La face latérale droite du manche — droite par rapport au dessus désigné par la figure triangulaire et le cachet étant posé à plat — devait s'offrir aisément aussi à la vue, puisqu'on a cherché à y graver, non plus le signe secret du collyre, mais son nom même; on y voit, en effet, vers le bas, un C et, vers le haut, en sens inverse, la syllabe CO, qui autorise à admettre que le C isolé était la première lettre du mot *coenon*, de même que CO en est la première syllabe. Le graveur avait commencé à opérer dans un sens, puis, l'autre sens lui aura paru plus propice, sans toutefois qu'il poursuive son dessein; il en est resté à une indication cursive et l'on pensera que le signe formulaire est venu, en fin de compte, donner les facilités cherchées pour l'emploi du cachet. Il est certain que ces essais n'ont pas été tracés par la même main que l'inscription sigillaire. On peut conjecturer encore, à leur sujet, que le détenteur du cachet aura cherché, une fois celui-ci brisé, à se procurer, sur une autre face, le timbre du mot *coenon* au complet, mais que, en somme, les trois lettres conservées auront suffi, après réflexion, à ses besoins.

4^o Au centre de la seconde face latérale, on voit les lettres OR, gravées peu profondément. Il ne s'agit pourtant pas d'une inscription restée en suspens, comme sur l'autre côté du manche; ces deux lettres forment un tout, elles ont été placées là intentionnellement, c'est une figure terminée, qui paraît être de la même main que les essais décrits sous 3^o, mais il est moins aisé de l'expliquer que d'en constater la présence et la forme. A coup sûr, on ne doit penser ici ni à un point de repère, ni à une formule abrégée de composition du collyre. L'hypothèse qui vient à l'esprit est celle du nom du possesseur du cachet; on a, pour la justifier, quelques exemples de noms gravés sur les plats des cachets — nous ne parlons pas ici des noms contenus dans les inscriptions sigillaires — ou de lettres qui équivalent sans aucun doute à cette sorte de marque de possession. Ainsi, un cachet trouvé aux Martres d'Artières (Puy-de-Dôme) porte, en gravure sommaire et en abrégé, sur le plat, les noms de *Caius Tittius Balbinus*, qui sont incontestablement ceux du médecin propriétaire du sceau, puisqu'ils existent dans

¹⁾ Quelquefois aussi, les noms des collyres, sur des cachets à inscriptions multiples, sont inscrits en toutes lettres ou en abrégé sur les plats, aussi près que possible des tranches auxquelles ces noms se rapportent; voy., par exemple, Espérandieu, nos 88, 171, 175, 179, et le n^o 97 où les abréviations sont accompagnées de numéros correspondant aux tranches.

²⁾ *Op. cit.* (*Bull. monum.*, 1882, p. 669).

les quatre textes sigillaires du même cachet ¹⁾; on pourrait citer plusieurs exemples analogues. Il existe suffisamment de *cognomina* commençant par la syllabe *Or* pour que l'on ait l'embarras du choix; dans la seule table du vol. XII du *Corpus*, nous relevons les suivants, de lecture certaine: *Orbus*, *Oresius*, *Orfitus* ou *Orphitus*, *Origo*, *Ortensianus*; *Orsu*, *Ortus* et *Oru* , moins certains; sans compter *Orestes*, usité jusqu'à l'époque chrétienne, que l'on voit abrégé en OR et en ORE sur une jatte de S^{te}-Colombe ²⁾, et un OR que porte un sceau en bronze (CI VL OB) du Musée de Toulouse ³⁾. Les inscriptions suisses ne nous ont pas encore révélé de surnoms de ce genre. Quant au fait qu'un médecin puisse ne jouir que du *cognomen*, il n'y a pas lieu de s'en étonner; ces pratiquants étaient généralement de basse condition ou de condition servile, et tel a pu être le cas de l'oculiste d'Avenches, moins heureux en cela que le confrère auvergnat, dont nous citons tout à l'heure le sceau, et qui possédait, lui, les *tria nomina*. On trouve aussi, du reste, des pierres sigillaires sur lesquelles le détenteur n'a pu tracer qu'un seul nom; ainsi celle de l'oculiste *Campanus*, à Sens ⁴⁾, pour citer un cas analogue au nôtre et sans relever les noms uniques inscrits dans les inscriptions sigillaires des cachets, lesquels sont fort nombreux ⁵⁾. Un cachet de Charbonnier (Puy-de-Dôme ⁶⁾) fournit enfin l'inscription suivante tracée sur un des plats: *C(aii) Jul(ii) Callisti officina*. Ce texte autoriserait peut-être à lire, pour le OR du cachet d'Avenches, *O(fficina) R* [l'un des innombrables surnoms commençant par cette lettre], mais c'est là une conjecture fort risquée. Celle que l'on pourrait tirer d'un qualificatif, comme *ordinarius*, ne l'est pas moins.

Revenons au *coenon*. Ce n'est pas un collyre très connu. Parmi les médecins anciens, Aetius, seul, en aurait parlé dans son *Tetrabiblos* et le Dr Sichel rapporte que cet auteur désigne par ce mot, évidemment dérivé du grec *κοινόν*, commun, un collyre *commun* à plusieurs maladies des yeux ⁶⁾. Et, de fait, sur deux cachets le *coenon* est indiqué comme efficace, sur l'un,

¹⁾ Espérandieu, n° 99.

²⁾ *Corpus inscrip. lat.*, XII, n° 5685¹¹.

³⁾ *Ibid.*, n° 5690⁶⁷.

⁴⁾ Espérandieu, n° 169.

⁵⁾ Il existe même des cachets qui n'ont pour toute légende que le ou les noms propres d'un seul individu. Sont-ce des cachets d'oculistes? On l'admet volontiers à cause de la similitude de la matière employée et des formes générales. Un cachet du Musée de Pérouse, qui n'est probablement pas de provenance italienne, porte le seul surmon, au génitif, de *Ρουφεινος*, transcription de *Rufinus* (Espérandieu, n° 132); des cachets de Bavai, Besançon, Leicester, ont servi à former l'empreinte des noms multiples de leurs possesseurs (*ibid.*, nos 17, 31, 80). Nous venons de voir un nom grec; quelques cachets ont des inscriptions en grec, ce qui n'a pas lieu de surprendre, la plupart des médecins romains ayant été des Grecs. Presque tous les noms de collyres connus ont une origine grecque.

⁶⁾ Sichel, *Nouveau recueil de pierres sigillaires d'oculistes romains*, Paris, 1866, in-8, p. 86. — N'ayant pu mettre la main, à Genève, sur les œuvres d'Aetius, je ne puis qu'en référer à l'ouvrage cité ici, sans pouvoir indiquer la composition du *coenon*, dont Aetius indique certainement une ou plusieurs formules.

contre l'*aspritudo* (ou les *aspritudines*), c'est-à-dire contre les granulations des paupières, affection que nous ne connaissons que trop, et en même temps pour l'éclaircissement de la vue (*ad claritates*)¹⁾; sur l'autre, contre lesdites granulations et contre la faiblesse de la vue (*ad caliginem*)²⁾, action en tous points analogue à celle du premier. Cette double efficacité, nettement affirmée en deux cas, suffit-elle à justifier l'explication donnée du mot *coenon*? Pour notre part, nous en doutons, car on voit des collyres propres à combattre diverses affections, dont le siège et la nature sont parfois très différents³⁾, qui ne sont pas qualifiés de „communs“. Mais il ne faut probablement pas attacher une trop grande importance à des applications de noms que la mode, la fantaisie du médecin, les coutumes locales, d'autres causes encore pouvaient suggérer, sans qu'elles fussent toujours justifiées par le sens étymologique. On ne peut demander à ces dénominations d'un autre âge, si souvent emphatiques et charlatanesques, d'être formées avec une rigueur scientifique que la pharmacopée moderne n'utilise pas davantage pour baptiser ses spécialités.

Quatre autres cachets mentionnent le *coenon* — le cachet d'Avenches sera donc le septième — mais ce collyre n'y possède qu'une seule efficacité, *ad claritatem*⁴⁾ ou *ad caliginem*⁵⁾, ce qui correspond parfaitement aux données fournies par les deux cachets où le *coenon* possède un double effet.

¹⁾ Cachet de *Caius Claudius Immunis*, trouvé à Mandeuire et conservé au Musée de Montbéliard (Espérandieu, n° 95); il porte quatre inscriptions aussi complètes que peuvent l'être ces sortes de textes, c'est-à-dire qu'elles contiennent les noms du médecin, de quatre collyres et des maladies que celui-là prétendait combattre à l'aide de ceux-ci. Voici le texte de la troisième tranche consacrée au *coenon*: *C(aii) Cl(audii) Immunis coen[on] ad aspr(itudines) et claritates*.

²⁾ Cachet de Ratisbonne (Espérandieu, n° 138), à quatre inscriptions complètes également. Première tranche: *Q(uinti) Pompei(i) Graecini coenon ad aspr(itudinem) et caligin(em)*.

³⁾ Consulter à ce sujet les deux précieux tableaux d'efficacité des collyres connus par des cachets, joints par M. Espérandieu à son *Recueil* (*Rev. archéol.*, 1894, 2^e vol., p. 44 et suiv.). On y verra aussi, du reste, qu'une seule et même affection pouvait trouver maints remèdes divers dans les officines — chacune de celles-ci vendant assurément son spécifique comme le seul souverain — sans parler des collyres *ad omnia vitia oculorum*, dont quatre cachets font mention.

⁴⁾ Espérandieu, *Recueil* cité: n° 96, quatrième tranche: *Hypni coenon ad claritatem*. Cachet à quatre inscriptions complètes, provenant de Mandeuire et qui, conservé au Musée de Strasbourg, a péri en 1870. — N° 173, première tranche: *P(ublii) Ael(ii) Theophiletis coenon ad clar(itatem)*. Cachet conservé jadis à Sienné, dans la famille de Borghesi, qui est connu par une copie de Muratori. — N° 44 bis (supplément), première tranche: *C(aii) Jul(ii) Evhodi coenon ad clar(itatem)*. Cachet provenant de la commune de Chatelans (Isère) et appartenant à M. Revellin, en cette localité.

⁵⁾ Espérandieu, n° 98, première tranche: *M(arci) Urbici(i) Sancti coenon ad k(a)ligi(nem)*. Cachet provenant de Mandeuire, conservé au Musée de Montbéliard. On remarquera que sur cinq cachets trouvés à Mandeuire (nos 94 à 98), trois concernent le *coenon*, un quatrième appartenant au médecin possesseur de l'un de ces trois-là et ne mentionnant naturellement pas les mêmes collyres.

Les cachets d'oculistes, dont les inscriptions ne comportent chacune qu'un mot, sont rares (nous ne parlons pas des inscriptions inachevées, qui se rencontrent sur plusieurs exemplaires), et plus rares encore ceux qui, comme le nôtre, ne possèdent qu'une tranche avec un mot unique. Dans les deux cas, il ne s'agit que de noms de personnes — et encore avons-nous vu qu'il n'est pas certain que ce soient alors des cachets d'oculistes — ou de noms de collyres; une seule exception est fournie par un cachet d'Apt (Vaucluse), portant trois noms de maladies inscrits sur trois tranches différentes, lesquels, bien que précédés de la préposition d'usage, peuvent être assimilés à des mots isolés: *ad caliginem, post impetum, ad aspritudi(nem)* ¹⁾.

En fait de cachets propres à donner plusieurs estampilles de mots isolés, et en négligeant les noms de personnes, on ne peut citer que les suivants ²⁾: Cologne, pierre portant deux noms de collyres, *diazmyrn(es), isochrysum*. — Nîmes, quatre noms de collyres, *psoricum, crocodem, aromaticum, melinu(m)*. — Poitiers, trois noms de collyres, *diazmyr(nes), diagla(uen), phos* ³⁾. Quant aux noms uniques, nous n'en connaissons à la vérité qu'un spécimen, outre le timbre que nous publions et toujours sans tenir compte des noms de personnes, deux à la rigueur, en admettant que le qualificatif *bonum*, qui suit le nom *lenem(entum)* sur un cachet de Sens ⁴⁾, fasse partie intégrante du nom du remède; l'autre spécimen nous est fourni, non pas par un cachet, mais par l'empreinte produite à l'aide d'une pierre sigillaire sur des bâtonnets de collyre trouvés à Reims et conservés aujourd'hui au Musée de Saint-Germain: NARDINVM ⁵⁾.

¹⁾ Espérandieu, n° 10. La première tranche de ce cachet ne rentre pas dans le groupe des estampilles les plus sommaires, auquel les autres tranches appartiennent; elle est plus complète, portant le nom du collyre et son efficacité (*lenem(entum) ad impetum*), ce qui fait que notre exception n'est pas rigoureuse et absolue.

²⁾ Espérandieu, nos 51, 120 et 136.

³⁾ On pourrait joindre à ces exemplaires ceux de Besançon (Espérandieu, n° 29), Lyon (n° 91) et Naix (Meuse; n° 108), qui portent bien des noms de collyres seuls sur leurs tranches respectives, mais ils y sont accompagnés, sur une autre tranche, du nom du médecin: *Entimi s. s. s.* (trois lettres dont le sens reste douteux, malgré les différentes explications qui en ont été proposées) | *len(e) | acr(e)*. — *Hirpidi(i) Polytim | dicentetum | diaglaucen acharistum*. — *Glypli | stactu(m) psori(cum)*. Grâce à la disposition que présentent ces trois pierres, le médecin pouvait faire suivre son nom du nom de l'un des collyres inscrits, selon les besoins, ou se servir de l'un de ces derniers seuls.

⁴⁾ Espérandieu, n° 169.

⁵⁾ Espérandieu, n° 152a. C'est le cas de rappeler ici que les collyres étaient généralement vendus sous la forme de bâtonnets ou de pains, d'une dilution facile, que l'oculiste timbrait de l'estampille appropriée avant qu'ils soient durcis. Ces estampilles des collyres de Sens montrent que l'oculiste n'éprouvait pas toujours le besoin d'inscrire sur ses produits et la raison sociale de son officine et la valeur thérapeutique de ceux-ci. Et, de fait, puisqu'il existe des cachets à mot unique, c'est qu'on devait les utiliser tels quels. Mais il est certain aussi que le médecin pouvait, à l'aide de plusieurs pierres sigillaires, constituer des empreintes, des étiquettes aussi verbeuses que celles fournies par certains cachets dont les tranches portent des inscriptions plus ou moins longues; il pouvait avoir un cachet ou une tranche de cachet réservé à son nom, d'autres pour les divers remèdes qu'il vendait, d'autres

Comme on peut s'en rendre compte par ce qui précède, le cachet d'Avenches, sans pouvoir rivaliser, au point de vue épigraphique, avec le plus grand nombre des monuments analogues, ne laisse pas, toutefois, d'offrir un réel intérêt, soit à cause de sa provenance même, soit par sa forme unique jusqu'ici, soit par la rareté des textes relatifs au collyre *coenon*, soit enfin par le très petit nombre de sceaux de ce genre qui soient réservés à l'impression d'un mot unique.

* * *

MM. Héron de Villefosse et Thédénat et M. Espérandieu ont fait suivre leurs savants travaux sur les cachets d'oculistes de notes intéressantes sur des objets à l'usage des mêmes médecins. Ce sont de petits mortiers ou des pierres à broyer, dont on a trouvé quelques spécimens en même temps que des pierres sigillaires, ce qui a autorisé à penser que les unes et les autres faisaient partie du même matériel. Nous en ferons connaître à notre tour quelques exemplaires provenant d'Avenches, qui viendront s'ajouter à l'énumération fournie par M. Espérandieu ¹⁾. Cette énumération porte sur 47 tablettes-mortiers, réparties en quatorze numéros. Il est évident que c'est là un total insignifiant et qu'il doit exister dans les collections publiques et privées un nombre beaucoup plus considérable de monuments similaires; mais, dans la plupart des cas, ou les aura jugés trop peu importants pour être décrits et il n'est pas moins certain qu'on ne les a point toujours recueillis avec attention. Il en est trop souvent ainsi dans les fouilles où tout ce qui ne frappe pas à première vue, tout ce qui est à l'état brut ou fragmenté, reste volontiers méprisé parmi les rebuts.

Ces tablettes de pierre ²⁾, *coticulae*, sont toutes de forme rectangulaire et de dimensions restreintes; sur une des faces, les bords sont biseautés, les biseaux, taillés selon un angle plus ou moins grand, entamant plus ou moins la tranche de la plaquette. Quelquefois un des plats possède une dépression circulaire ou ovoïde, creusée de prime abord ou par l'usage (c'est le cas le plus

pour les noms des affections visées, et, qui sait? d'autres peut-être encore pour indiquer la manière de se servir du collyre. Ces derniers auraient correspondu aux indications données dans les inscriptions les plus complètes où l'on voit parfois noté le nom du liquide à employer pour diluer le collyre. Les cachets multiples, mais brefs dans leurs inscriptions, avaient l'avantage de mettre à la disposition du vendeur une variété plus grande d'étiquettes; il lui était aisé, par exemple, de marquer l'efficacité de différents collyres pour une affection semblable, ou, inversement, d'ajouter à des noms d'affections diverses celui d'un seul remède. Ce sont là, du reste, les procédés de la pharmacie moderne; ses étiquettes toutes prêtes, ici pour les noms de remèdes, là pour la manière de s'en servir, venant s'ajouter au nom de l'officine, ne rappellent-elles pas absolument le système des vieux oculistes romains?

¹⁾ Chap. V. de son *Recueil* cité, *Rev. archéol.*, 1894, 1^{er} vol., p. 60 et suiv. — Voy. aussi, Héron de Villefosse et Thédénat, *Bull. monum.*, 1883, p. 343 et suiv.

²⁾ Marbre, grès, schistes, stéatite.

fréquent), qui facilitait les opérations de broyage ou de mixture auxquelles ces objets étaient réservés.

On a admis parfois qu'ils étaient à l'usage des artistes, pour broyer leurs couleurs, ou des femmes élégantes pour préparer leurs fards et teintures. Ces deux hypothèses n'ont rien d'in vraisemblable; mais le fait positif, que nous avons déjà signalé, du voisinage immédiat de quelques-unes des *coticulæ* connues et de cachets d'oculistes, l'obligation où se trouvaient médecins et malades de disposer d'un ustensile propre à délayer les collyres — et nul autre ne pourrait y être plus propice — permettent de considérer comme certaine l'attribution des petites pierres à broyer à l'usage médical.

C'est toujours du plat opposé aux biseaux que l'on se servait, que ce plat ait reçu ou non une creusure appropriée. L'autre surface, à laquelle on a attribué aussi un rôle, est généralement trop restreinte ou trop peu aplanie pour avoir rendu un service efficace. „Cela fait [le broyage, sur la surface principale de la pierre, des matières dures entrant dans la composition des collyres], l'oculiste retournait sa tablette, disent MM. Héron de Villefosse et Thédenat¹⁾; puis, sur le côté dépourvu de godet, il mélangeait ses poudres, les arrosait, suivant la formule, du liquide nécessaire, et les pétrissait cette fois avec l'extrémité plate de la spatule“. Tout cela pouvait et devait se faire sur la face principale, qui, du reste, sur les pierres que nous connaissons, est seule à porter les traces d'usure produites par le broyage ou la trituration. Nous ne pensons pas que les *coticulæ* aient servi à confectionner des remèdes; ce sont là des instruments de poche, si l'on peut dire ainsi, qui trouvaient leur emploi dans l'application des collyres, application que le médecin faisait sans doute lui-même fort souvent. Dans son officine, il pouvait avoir des mortiers plus vastes que ces tablettes sur lesquelles il n'aurait pu préparer qu'une quantité insignifiante de spécifique. Il ne nous paraît pas davantage probable que plusieurs des tablettes connues soient „peut-être des cachets tout préparés pour une gravure qui n'a pas été faite“, comme le suppose M. Espérandieu, mais il est certain, d'autre part, que quelques cachets ont été utilisés par leurs possesseurs en guise de *coticulæ*; ils portent des dépressions caractéristiques à cet égard.

Nous attirons l'attention des archéologues suisses sur ces objets, dont il existe très probablement plus d'un exemplaire dans nos musées²⁾. Si l'on constate avec soin les circonstances de leur trouvaille, ils peuvent offrir infiniment plus d'intérêt qu'on ne serait tenté de le croire au premier abord. Et ils peuvent aussi réserver des surprises au chercheur. M. l'abbé Thédenat n'a-t-il pas publié une *coticula* de sa collection³⁾, qui porte sur une tranche

¹⁾ *Op. cit.*, p. 352.

²⁾ Le Musée de Berne, entre autres, possède un fragment de *coticula* en grès siliceux, qui forme à peu près la moitié de l'objet complet. Le biseau, qui coupe complètement la tranche, est très régulier; largeur totale, 0^m 075; la plus grande longueur est actuellement de 0^m 065.

³⁾ *Bull. monum.*, 1890, p. 332 et suiv. — On trouvera dans cet intéressant travail les textes des auteurs anciens relatifs aux *coticulæ*.

le nom, assez sommairement incisé, de Tullius? ¹⁾ Un examen attentif d'autres *coticula* pourrait peut-être y faire découvrir de semblables graffitis.

Les trois pierres du Musée d'Avenches ²⁾, que M. le conservateur Jomini veut bien nous autoriser à reproduire, sont de dimensions à peu près analogues; les croquis ci-joints, aux deux-tiers de la grandeur réelle, en rendent la description à peu près superflue.

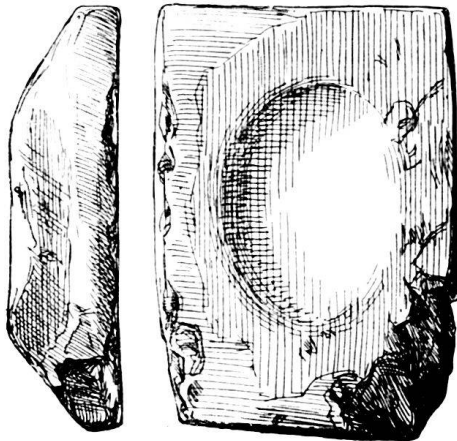


Fig. 82.

1^o (Fig. 82) La plus importante a 0^m 074 de longueur, 0^m 055 de largeur et 0^m 022 d'épaisseur, avec une tranche droite de 0^m 007 en moyenne. Les biseaux sont beaucoup plus accentués sur les petits côtés. La taille a été obtenue surtout à l'aide d'une lime; elle est, du reste, fort irrégulière en dessous. Un des angles a été brisé. La surface possède une creusure ovoïde, régulière et peu profonde, évidemment produite par un long usage; cette concavité est polie, tandis que le reste de la surface est complètement rayé et mat; on se rend parfaitement compte, par les traces marquées dans le godet, que la

matière y subissait un mouvement de rotation, sous la pression du broyeur ou du mélangeur. La pierre employée est un calcaire tendre et grisâtre, avec larges veines jaunâtres. Trouvée dans les ruines du théâtre, en 1877.

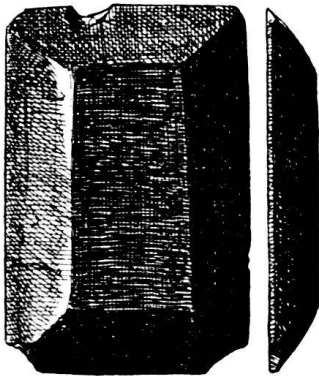


Fig. 83.

2^o (Fig. 83) *Coticula* en pierre lydienne (pierre de touche) marquée de taches gris-jaunâtre irrégulièrement disséminées. Longueur: 0^m 064; largeur: 0^m 043; épaisseur: 0^m 009 ³⁾. Biseaux ne laissant qu'une tranche insignifiante, façonnés également à la lime. La surface ne possède pas de dépression, mais on y distingue parfaitement les traces d'une usure qui s'est propagée sur une superficie de forme ovoïde, jusqu'assez près des bords. Trouvée dans les ruines du théâtre le 22 décembre 1894 (fouilles de l'Association „pro Aventico“). Il n'y a aucune conséquence à tirer de cette similitude de lieu de

¹⁾ Fait tout aussi intéressant, ce mortier possède son pilon, petite pierre longue de 0^m 037. C'est là un cas encore unique. La tranche opposée à celle qui a reçu le nom du possesseur, porte le chiffre VI. On peut en inférer que l'oculiste possédait autant de mortiers qu'il avait de collyres à diluer et que chacun d'eux portait un numéro correspondant à l'un de ses spécifiques. Il est certain que le pilon ou l'instrument employé pour concasser, piler, mixer le collyre était généralement une spatule de bronze.

²⁾ Nos 1844, 2825 et 3991.

³⁾ Elle est signalée comme objet en jais, sans désignation particulière, dans le *Bulletin de l'Assoc. pro Aventico*, n^o VII, p. 28, et figurée pl. VIII, fig. 14, du *Guide illustré du*

trouvaille. Lesdites ruines ont révélé maints objets dont la présence ne s'explique pas naturellement; il faut tenir compte du fait qu'elles ont dû être occupées et habitées avant et après la destruction dernière de l'édifice.

3^o (Fig. 84) *Coticula* en schiste marneux. Longueur: 0^m 07; largeur: 0^m 043; épaisseur: 0^m 007. Les biseaux laissent une tranche droite de 0^m 002 à 0^m 003. De même qu'à la pierre précédente, il n'y a pas de dépression régulière à la surface, mais on y remarque les mêmes traces d'une usure qui a poli la matière, et, de plus, celle-ci a été profondément corrodée non loin du centre; la pierre a été détruite par couches successives, irrégulièrement enlevées sur une superficie à peu près circulaire, comme si un acide puissant, une matière qui a laissé au bord du

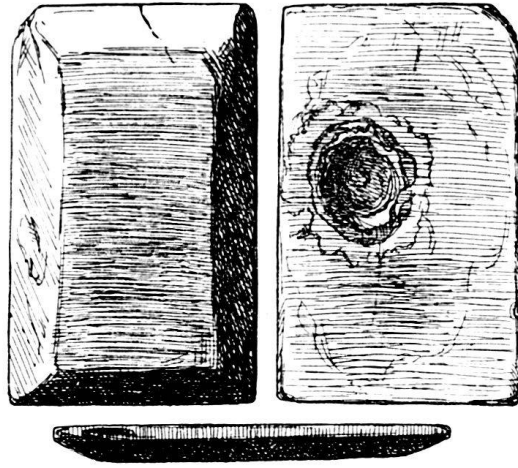


Fig. 84.

creux les traces d'un dépôt jaune vif, avait séjourné pendant un temps plus ou moins long sur la plaquette. Trouvée à la Conchette, dans la propriété de M. Jomini et au cours de ses fouilles Rappelons que le cachet publié ci-dessus provient du même endroit; les deux objets appartenaient-ils à la même officine? C'est ce qu'il est impossible de dire.

Nous possédons deux *coticulae* provenant également d'Avenches et qui appartiennent au type habituel. L'une d'elles, toutefois, est d'une dimension inusitée et constitue l'un des plus jolis spécimens de l'objet. Elle a été trouvée en novembre 1897 au lieu dit les Conches-Dessus. Faite d'un marbre gris-rosé à veines noires, elle a 0^m 118 de longueur, 0^m 071 de largeur, 0^m 012 d'épaisseur; son biseau, plus accentué sur les petits côtés, est franc, sans rebord vertical. La surface destinée à la trituration offre une dépression ovoïde sensible, marquée par une nuance jaunâtre du marbre, nuance qui rappelle le dépôt jaune de l'une des pierres du Musée.

La seconde pierre de notre collection est à l'état fragmentaire et a été trouvée au même endroit que la précédente, au mois de septembre de la même année. C'est l'angle d'une plaque de schiste gris-jaunâtre à grain dur et très fin, dont le biseau est nettement tracé. Il s'agit encore ici d'un mortier d'assez grande dimension, car il semble qu'il n'en subsiste que le quart, soit une longueur de 0^m 064, sur une largeur de 0^m 058; l'épaisseur est minime, 0^m 006.

Musée d'Avenches publié par la même association; mais ni cette figure, ni ce qui en est dit, p. 56, ne suffit à se rendre compte de l'objet.